

Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourismecivil International Finances

Communiqué Collège du 16/03/2012



Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 16 mars 2012

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 16 mars 2012, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- "Students at the movies". Réaction du Bourgmestre concernant la diffusion d'un reportage à la RTBF ce jeudi 15 mars dans le cadre de l'émission « On n'est pas des pigeons ».
- Liège ville pilote Wallonie cyclable. Plan Communal cyclable - Programme de travail 2012
- Réaffectation d'une ancienne maison de repos, rue de l'Université n° 41 à 4000 Liège
- « Une Ville + PROPRE , c'est aussi SIMPLE que ça ! »
- Plan pauvreté : l'Echevinat des Services sociaux double le budget de partenariat avec le secteur associatif – Lancement des appels à projet 2012
- Prix littéraire « Prix Paris – Liège »
- Accord de coopération entre la Ville de Liège et la Bibliothèque royale de Belgique à l'image de celui de la Ville de Louvain

"Students at the movies"

Réaction du Bourgmestre concernant la diffusion d'un reportage à la RTBF ce jeudi 15 mars dans le cadre de l'émission « On n'est pas des pigeons ».

M. Willy Demeyer, Bourgmestre, a fait une communication au Collège relative aux suites à donner à la diffusion du reportage de l'émission de défense des consommateurs.

Alertés par des parents de jeunes liégeois, les reporters de l'émission ont assisté, en caméra cachée, au déroulement d'une soirée « Students at the movies » au cinéma Palace de la Rue Pont d'Avroy.

Réservée à des jeunes de plus de 18 ans, ce type de soirée donne droit pour un prix d'entrée de 6€ à un « apéro » et un film.

En réalité, il s'agit d'avoir accès à un vaste espace de consommation d'alcool (peket, martini, vodka,...) gratuit et à volonté. La présentation du film étant précédée de jeux concours incitant à la consommation excessive d'alcool. Le but du jeu étant, pour gagner une bouteille de la marque sponsor, « d'affoner » le plus de verres possibles par équipe.

Il apparaît clairement dans le reportage qu'aucune vérification n'est effectuée pour participer à cette manifestation et que dès lors de nombreux mineurs ont un accès aisé à des boissons alcoolisées.

La direction de Kinépolis a refusé de répondre en direct aux journalistes de l'émission. Elle a toutefois envoyé un communiqué de presse qui stipule que seul le cinéma Palace organise cette manifestation tous les 2^{èmes} jeudis du mois et attire plus de 300 jeunes. Concernant le contrôle d'âge à l'entrée, Kinépolis se réfugie derrière le fait que leurs agents ne sont pas habilités à exiger une carte d'identité.

Tant le Bourgmestre que le Chef de Corps ont été outrés par la diffusion de cette séquence.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Liège, en collaboration avec la Zone de Police et le Plan de Prévention, met en place différentes actions visant à lutter contre l'alcoolisation excessive des jeunes. Ces actions, préventives et répressives, font l'objet d'une ligne de forces du Plan Zonal de Sécurité et sont évaluées régulièrement, avec Mme la Procureur du Roi dans le cadre du Conseil Zonal de Sécurité.

Face au danger que peut représenter ce type de manifestations pour la jeunesse liégeoise et au manque flagrant de respect des Lois affiché par ses organisateurs, le Bourgmestre Willy Demeyer va convoquer à la fois les organisateurs et la direction de Kinépolis et les mettre en demeure de faire respecter la Loi sous peine de se voir interdire la poursuite de cette action publicitaire.



Liège ville pilote Wallonie cyclable.
Plan Communal cyclable - Programme de travail 2012

Le Collège communal a approuvé le programme de travail Wallonie Cyclable 2012.

Celui-ci comprend un budget total de 975.000 € financé :

- par le subside Wallonie Cyclable issu du Ministre Henry à hauteur de 526.000€ ;
- par la Ville de Liège à hauteur de 169.000€ ;
- par une sollicitation auprès du Ministre Di Antonio, à hauteur de 280.000€.

Ce programme de travail s'inscrit dans le cadre du Plan Communal Cyclable adopté par le conseil communal en septembre 2011. Il comprend quelques adaptations au vu du montant et des critères précisés par la Région Wallonne lors de la sélection des villes pilotes. En effet, vu le nombre de communes sélectionnées et la répartition partielle sur 5 ans, le montant total disponible pour 2012 s'élève à 60 % du montant estimé dans le Plan Communal Cyclable.

Par ailleurs, seuls 15 % du subside peuvent être affectés sur le réseau régional. C'est pourquoi, le Ministre Di Antonio a dégagé un budget complémentaire pour les villes cyclables. A Liège, ces voiries régionales font partie intégrante du réseau cyclable car elles passent au cœur de la ville et sont les uniques liens entre rive gauche et rive droite. Le réseau cyclable a été défini sur base de la desserte des pôles d'intérêts, de service et d'habitat et non en fonction du gestionnaire de voiries, qui importe peu pour les cyclistes.



Ainsi, en 2012, les budgets pour l'aménagement de trois axes centraux connectant la rive gauche et la rive droite, seront engagés. Ces trois axes sont :

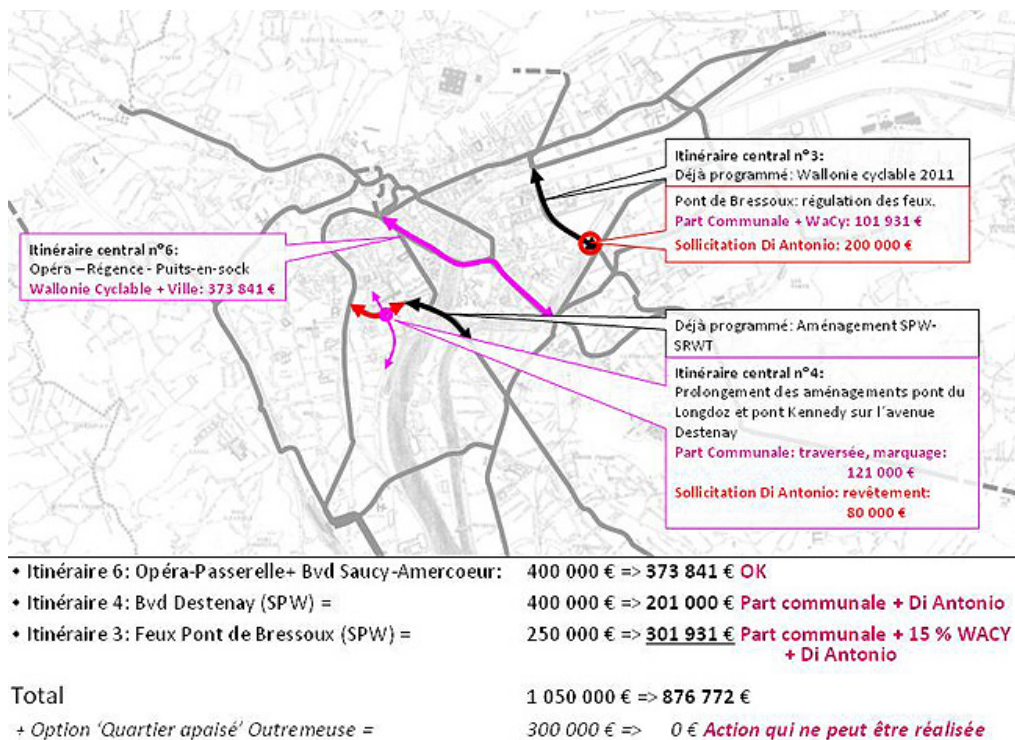
1. Axe Pont Maghin – Pont de Bressoux (sur l'itinéraire 3), soit 1 km : le financement des feux de régulation du pont de Bressoux permettront d'engager les montants prévus pour l'intégration des cyclistes sur tout l'axe. Par ailleurs, la rue de Porto sera mise en SUL et une sortie de SUL sécurisée sera intégrée au carrefour.
2. Axe Opéra – Régence – Passerelle – Puits-en-Sock (sur l'itinéraire 6), soit 1,5 km : il est aujourd'hui impossible pour le cycliste de circuler depuis la rue de la Régence vers le quartier d'Amercoeur via la passerelle. La mise en SUL de tout l'axe, via l'adaptation des feux et du marquage va offrir cette nouvelle jonction cycliste via la passerelle. Dans les prochains jours, le tronçon entre la rue Cathédrale et la place Cockerill sera mis en SUL, la régulation étant déjà adaptée.
3. Axe Pont du Longdoz – Boulevard d'Avroy (sur l'itinéraire 4), soit 1 km : Dans le prolongement du futur réaménagement par la SRWT de la partie pont du Longdoz – Pont Kennedy, l'avenue Destenay (400 m) va intégrer les cyclistes via le marquage d'une piste cyclable de part et d'autre ainsi que la création d'une traversée cyclo-piétonne à hauteur de la rue de l'Evêché.

Les dispositifs de stationnement vélos seront renforcés aux principaux pôles d'intérêts ainsi qu'à certains arrêts de transport public en concertation avec la SRWT. Un volet formation est également mis en place via un appel aux écoles fondamentales pour la participation au brevet du cycliste avec leur classe de 5ème primaire.

Enfin, de la fourniture de marquage et de panneau ainsi que du matériel de petit entretien permettront des réparations cyclables ou le marquage de nouvelles pistes lors de la réfection de voiries (ex : Boulevard de la Sauvenière, Avenue du Luxembourg, ...).

Ce programme de travail a été débattu et validé par la commission communale consultative vélo qui suit la mise en œuvre du Plan Wallonie Cyclable. Il sera soumis à la Région Wallonne la semaine prochaine.

Illustration 1 : localisation et budget des aménagements engagés en 2012 dans le cadre de Wallonie Cyclable.



Par ailleurs, en concertation avec les TEC, la Ville a sollicité ces derniers pour l'ouverture de bande bus et attend une réponse positive pour l'acceptation des cyclistes dans 7 kilomètres de sites bus.

Au total, c'est donc plus de 10 km de voiries qui intégreront prochainement les cyclistes, via différentes mesures d'aménagements.



Réaffectation d'une ancienne maison de repos, rue de l'Université n° 41 à 4000 Liège

M. Michel Firket, Premier Echevin, Echevin de l'Urbanisme, de l'Environnement, du Tourisme et du Développement durable a fait au Collège communal une déclaration relative à la réaffectation d'une ancienne maison de repos.

L'ancienne maison de repos de 31 chambres située au n°41 de la rue de l'Université sera prochainement réaffectée en un ensemble de 9 nouveaux logements traversants.

Dans cet immeuble de 6 étages datant des années 1970 dont le rez-de-chaussée et le 1er niveau restent consacrés à des activités commerciales et tertiaires, la s.a. ALFI propose la création de 8 appartements de 1 à 2 chambres et d'un appartement de 3 chambres au dernier niveau. Ces logements de 65 m² à 170 m² seront dotés de balcons à rue.



« Une Ville + PROPRE , c'est aussi SIMPLE que ça ! »

M. André Schroyen, Echevin des Finances, de la Propreté publique et de la Politique immobilière, a présenté au Collège une communication relative à la nouvelle campagne de sensibilisation à la propreté publique.

Parce qu'un petit dessin vaut parfois mieux qu'un long discours...

Partant de ce principe, l'objectif de cette campagne est de rappeler aux Liégeois les points essentiels du règlement communal en matière de propreté publique par des pictogrammes facilement compréhensibles et mémorisables par tous, afin d'encourager à davantage de respect de notre cadre de vie et de lutter contre les incivilités qui y portent atteinte.

Campagne d'affichage et distribution d'une brochure en toutes-boîtes

Cette campagne se décline en deux volets :

- Une campagne d'affichage (magasins, range-cyclos, cadres city,...), du 15 mars au 1er juillet 2012, axée sur cinq articles majeurs du règlement :
 - l'interdiction de jeter ses déchets sur la voie publique et l'obligation d'utiliser les corbeilles prévues à cet effet ;
 - l'obligation de ramasser les déjections de son chien ;
 - l'interdiction de taguer ;
 - l'interdiction de nourrir les pigeons et les animaux errants ;
 - l'interdiction d'uriner sur la voie publique ;



- La distribution en toutes-boîtes aux 112.000 ménages liégeois au printemps 2012 d'une brochure plus détaillée reprenant le règlement communal. Des pictogrammes supplémentaires, relatifs notamment à l'importance de respecter les horaires de collecte et les règles de tri, ou encore d'entretenir régulièrement son trottoir viendront s'ajouter aux "pictos" utilisés pour la campagne d'affichage.

Tous ces "pictos", réalisés par l'illustratrice liégeoise Céline SCHMITZ, sont accompagnés d'un « oui ! » ou d'un « non ! » selon qu'il s'agit d'un comportement à respecter ou d'une infraction.



Plan pauvreté : l'Echevinat des Services sociaux double le budget de partenariat avec le secteur associatif – Lancement des appels à projet 2012

M. Benoit Drèze, Echevin des Services sociaux, de la Famille et de la Santé, a fait au Collège communal une déclaration relative aux appels à projets 2012 en matière de lutte contre la pauvreté.

En 2011, l'Echevinat des Services sociaux a organisé un appel à projets « pauvreté-social » de 50.000 euros et un appel à projets « pauvreté-santé » de 10.000 euros (soit 60.000 euros au total).

En 2012, l'Echevinat des Services sociaux organise avec le secteur associatif :

- un appel à projets « pauvreté-social » doté de 60.000 euros ;
- un appel à projets « pauvreté-santé » doté de 10.000 euros ;
- un soutien complémentaire de 50.000 euros destinés à des projets « pauvreté » rencontrant les priorités du Collège.

Soit un total de 120.000 euros.

Ce jour, sur proposition de Benoit Drèze, Echevin des Services sociaux, de la Famille et de la Santé, le Collège communal a décidé l'octroi d'un montant total de 70.000€ à des associations dont les projets auront été sélectionnés à la suite d'appels à projets en matière de lutte contre la pauvreté (social et santé). Les deux règlements relatifs à ces appels à projets est à l'ordre du jour du Conseil communal du 26 mars 2012.

Selon les chiffres fournis par l'Observatoire communal liégeois de la Pauvreté et de la Santé, on estime à environ 40.000 le nombre de personnes vivant à Liège sous le seuil de risque de pauvreté. Celui-ci est fixé par l'Union Européenne à 60 % du revenu médian équivalent national. En Belgique, ce seuil est pour une personne isolée de 973 euros par mois (chiffre 2010).

Dans le cadre de « 2010, Année européenne de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale », la Ville de Liège (sous l'égide de Benoit Drèze, Echevin des Services sociaux, de la Famille et de la Santé et de Claude Emonts, Président du CPAS de Liège) a mis sur pied un « Plan communal liégeois de Lutte contre la pauvreté » en collaboration avec l'Université de Liège, le secteur associatif, les mutualités et les syndicats.

Dans ce cadre, l'Echevinat des Services sociaux lance deux appels à projets en matière de lutte contre la pauvreté :

- un appel à projets à destination du secteur associatif liégeois pour un montant total de 60.000 euros (maximum 20.000 euros par projet) ;
- un appel à projets relatif à la santé d'un montant total de 10 000 euros (maximum de 8.000 euros par projet).

Les jurys sont constitués des membres de la Commission communale consultative de l'Associatif Social ou de la Commission communale consultative de la Santé, de quatre représentants du Conseil communal et du Comité

de rédaction du Plan Pauvreté.

- Appel à projet à destination du secteur associatif liégeois en matière de lutte contre la pauvreté

Cet appel a pour objet de contribuer à la concrétisation des premières propositions d'actions s'inscrivant au cœur des 14 thématiques suivantes développées dans le Plan Pauvreté :

	Axe	Objectifs
1	Aide sociale générale	Accompagner les personnes en état de besoin vers une plus grande autonomie et leur permettre de prendre leur place dans la société.
2	Culture et interculturalité	Favoriser l'accès à la culture en tant que droit fondamental et voie puissante d'épanouissement individuel et collectif.
3	Environnement, énergie, propreté publique	Profiter d'un environnement propre et agréable, bénéficier d'un service minimum d'eau, de gaz, de mazout et d'électricité ; économiser l'énergie (enjeu planétaire).
4	Enseignement et formation	Promouvoir leur accès en tant qu'outil d'accrochage car leur manque est une des premières causes engendrant la pauvreté.
5	Famille	Améliorer le quotidien des familles dont les fins de mois sont difficiles.
6	Grande précarité	Promouvoir l'accompagnement dans la dignité humaine des personnes exclues tout en travaillant au développement de la cohésion sociale.
7	Handicap	Agir pour que handicap ne rime pas avec pauvreté/précarité/exclusion.
8	Immigration	Agir pour qu'immigration et pauvreté ne soient pas assimilées et que notre société soit plurielle, accueillante et solidaire.
9	Insertion sociale et professionnelle	Favoriser l'accès à l'emploi, ce qui constitue le meilleur moyen de sortir durablement de la pauvreté.
10	Jeunesse	Lutter contre la pauvreté infantile afin d'interrompre le cercle vicieux de la pauvreté vécue de génération en génération.
11	Logement	Favoriser l'accès à un logement décent, élément nécessaire pour une intégration sociale durable.
12	Sécurité pour tous	Garantir l'accès à la sécurité pour tous car les conditions d'existence du public précarisé peuvent exposer davantage ce public à des faits de délinquance, aggraver la victimisation et donner moins d'accès aux mesures de sécurité, de prévention et d'aide aux victimes.
13	Seniors	Lutter contre le fait qu'être une personne âgée constitue un facteur de risque de pauvreté.
14	Sport	Favoriser le bien-être individuel et une meilleure intégration sociale grâce à l'épanouissement sportif.

- Appel à projet en matière de lutte contre la pauvreté relatif à la santé

Ce second appel, lui, a pour objet de contribuer à la concrétisation des premières propositions d'actions relatives à la 15^e thématique du Mémoire, l'axe « Santé ». En effet, si des personnes ne sont pas en bonne santé, elles ne pourront pas entrer dans un processus d'insertion sociale. Cet appel à projet est également en rapport avec la thématique de la Semaine de la Santé de la Ville de Liège 2012 « La santé en lien avec l'environnement ».

Les candidatures devront être rentrées sur base d'un formulaire-type pour le 15 mai 2012. Les projets sélectionnés devront être réalisés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2013.

Les deux appels à projets seront prochainement téléchargeables via le site de la Ville de Liège.



Prix littéraire « Prix Paris – Liège »

M. Jean Pierre Hupkens, Echevin de la Culture a fait une déclaration au Collège communal relative à l'organisation du prix littéraire dénommé "Prix Paris – Liège".

La Ville de Liège organise pour la première fois, avec le soutien de la Ville de Paris, de l'Université de Liège, de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Liège, de l'Académie Royale de Langue et de Littérature Françaises de Belgique, un prix littéraire dénommé « Prix Paris – Liège ».



Ce prix récompensera annuellement un essai original en sciences humaines, écrit en langue française et publié au cours de l'année précédant immédiatement celle de la remise du prix.

Un jury international placé, cette année, sous la présidence de Jean-François Kahn, journaliste et écrivain français sera appelé à statuer sur le choix du lauréat au terme de deux délibérations (l'une à Paris l'autre à

Liège), sera appelé à statuer sur le choix du lauréat au terme de deux délibérations (une à Liège, l'autre à Liège).

La première édition de ce prix aura lieu le 18 septembre 2012. Son lauréat se verra attribuer la somme de 10.000 euros.

Dans le cadre de la remise du prix, le philosophe et écrivain Michel Onfray fera une conférence à Liège pour présenter son dernier ouvrage sur Camus.

De la sorte, la Ville de Liège conforte son statut de ville culturelle.



Accord de coopération entre la Ville de Liège et la Bibliothèque royale de Belgique à l'image de celui de la Ville de Louvain

M. Jean Pierre Hupkens, Echevin de la Culture a fait une déclaration au Collège communal relative à l'accord de coopération entre la Ville de Liège et la Bibliothèque royale de Belgique à l'image de celui de la Ville de Louvain.

La Ville de Liège et le Centre d'histoire des Sciences et des Techniques de l'Université de Liège ont défini un cadre de relations avec la Bibliothèque royale de Belgique à Bruxelles.

Cette prestigieuse institution scientifique fédérale a développé un partenariat du même type avec la Ville de Louvain, et plus singulièrement avec le «M» Museum.

La démarche, initiée par la Ville de Liège (plus particulièrement le service des musées) et la Bibliothèque Royale de Belgique connaît pour premier résultat la mobilisation des ressources de chaque partenaire pour entamer la préparation d'une grande exposition célébrant le centième anniversaire de la guerre 14 – 18, au Grand Curtius.

La séance de signature de cet accord de coopération s'est déroulée ce jeudi 15 mars 2012 dans l'auditorium du Grand Curtius en présence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre de la Ville de Liège, de M. Louis Tobback, Bourgmestre de la Ville de Louvain, de M. Jean Pierre Hupkens, Echevin de la Culture et des Relations interculturelles de la Ville de Liège et de M. Patrick Lefèvre, Directeur général de la Bibliothèque royale de Belgique.

